

AFFAIRE N° 13. - Contrat d'honoraires à passer avec le Cabinet BOSSU, pour l'étude et la surveillance des travaux de construction du Groupe Scolaire de la Rivière - 10 classes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec le Cabinet BOSSU un contrat d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de construction de 10 classes à la Rivière Saint-Denis. Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 903 du Budget Primitif.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur CHANE KUNE qui s'est abstenu.